

DECISION DU MAIRE
n° 2026-09-D-82

Michel BOUVIER – Maire de Saint-Pierre d'Albigny

Objet : concession d'un emplacement au cimetière de Saint-Pierre d'Albigny

Carré 6 Emplacement 112 Concession n°345

Demandeur : Madame RIONDY épouse MOREL Nicole, Marcelle

Le maire de la commune de Saint-Pierre d'Albigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2026, donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat.

DECIDE

Article 1 : D'accorder à compter du 22 septembre 2026 et ce pour une durée de 30 ans, une concession au cimetière de Saint-Pierre-d'Albigny à **Madame RIONDY épouse MOREL Nicole, Marcelle**, demeurant 34 montée de la Dame Blanche – Les Curies I – 73250 Saint Pierre d'Albigny, pour y fonder la sépulture particulière d'elle-même et de sa famille.

Article 2 : De faire procéder au recouvrement de la somme de 765 € (sept cent soixante-cinq euros) par le Trésorier municipal, correspondant au montant de l'emplacement concédé à compter de la date de la concession soit le 22 septembre 2026.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise à Madame la Préfète de la Savoie et au Trésorier municipal.

Fait à Saint-Pierre-d'Albigny, le 22 septembre 2026

Le Maire,

Michel BOUVIER

